

---

# **ASSEMBLEE DU DESERT**

**DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 1998**

---

## **L'EDIT DE NANTES : GRANDEUR ET SERVITUDE.**

---

**Textes de la prédication et des allocutions**

## Prédication à l'Assemblée du Désert Dimanche 6 septembre 1998

### **Lévitique 25/8-10 Galates 5/1-6, 7 et il**

Imaginons un instant, chers amis, que les grandes chaînes de radio et de télévision nationales diffusent aujourd'hui, tout au long de la journée, dans leurs bulletins d'information, cette nouvelle inouïe : « *Vous proclamerez dans le pays la libération pour tous les habitants* ».

En entendant un tel message, je suis sûr que les auditrices et les auditeurs ne pourraient être que frappés par sa portée libératrice et saisis par la formidable espérance qu'il annonce, notamment à celles et ceux qui sont les oubliés de notre société. Alors beaucoup, du fond de leurs prisons, de leurs exils, de leurs clandestinités, beaucoup du fond de leurs angoisses, de leurs faims, de leurs solitudes, se mettraient à espérer à nouveau, et les rêves de liberté les plus fous monteraient sans doute à leurs yeux et dans leur cœur. « *Vous proclamerez dans le pays la libération pour tous les habitants* ».

Toutefois, il est aussi vraisemblable qu'un tel programme de liberté menacerait si fort les privilèges acquis et les égoïsmes ambiants, que le premier moment de surprise passé, des critiques et des interrogations ne tarderaient pas à se faire entendre. Peut-être même que les autorités se mettraient à rechercher l'auteur d'un tel propos aussi irréaliste et quelque peu inquiétant ! Serait-ce le communiqué d'un groupuscule politique extrémiste ou bien un texte synodal ou une déclaration de la Fédération protestante de France ?

Et bien non, chers amis. Notre exercice d'imagination peut s'arrêter là. Il s'agit simplement de l'un des deux versets bibliques retenus pour ce jour. Mais l'actualité de la Parole de Dieu qu'ils portent jusqu'à nous est si vive qu'elle a de quoi, en effet, surprendre et déranger. « *Vous proclamerez dans le pays la libération pour tous les habitants* ».

## I

Et il faut bien reconnaître que le vieux texte du Lévitique, qui détaille le programme de l'année sainte ou année jubilaire, n'y va pas de main morte. Il ne propose rien de moins qu'un retour à la case départ tous les 50 ans, par la redistribution des richesses, la remise des dettes, la libération des esclaves, le repos total des gens et de la terre. C'est-à-dire la restauration de ce qui a été perdu par l'égoïsme, l'injustice et les effets du malheur. C'est cela l'année jubilaire !

Et si en l'an 2000 nous voulons vraiment « *jubilier* », comme on l'annonce un peu partout, alors c'est cela qu'il nous faudra mettre en pratique. Non pas nous contenter de coups d'éclat médiatiques, de solennités religieuses, de commémorations et repentances en tout genre, mais accepter pour nos vies et notre histoire, aujourd'hui, les exigences du Seigneur.

Des exigences de libération tellement hors des normes, tellement loin des idées reçues de nos sociétés qu'elles peuvent nous paraître alors inacceptables et impraticables. Et bien rassurez-vous, nous ne sommes pas les premiers ! Les spécialistes de l'Ancien Testament considèrent en effet que cette année jubilaire n'a sans doute jamais été célébrée en Israël. Vraisemblablement parce que c'était une loi trop idéaliste ou trop provocatrice pour être mise en pratique.

Alors du coup, nous pouvons être tentés de la reléguer, nous aussi, au placard des chimères qui nous ont fait rêver. Et nous la rangerons d'autant plus facilement, qu'aujourd'hui, nous dit-on, l'heure est au réalisme. Finies les utopies qui désignaient et dessinaient l'horizon de notre bonheur. Finies les prophéties qui enchantaient par leurs promesses nos journées et nos lendemains. Finies bien sûr les idéologies qui ont mobilisé et déchiré ce siècle en voulant nous construire un avenir radieux. L'heure est maintenant à celles et

ceux qui connaissent et mesurent le poids des réalités : réalités économiques, réalités de la mondialisation, réalités des flux migratoires, réalités des sondages aussi !...

Rien de surprenant donc que, dans cet air du temps, le texte pragmatique de l'Edit de Nantes ait suscité un tel engouement. Car lui, au moins, contrairement au jubilé, il a vraiment été appliqué. Certes pas aussi longtemps et aussi pleinement qu'on le croit. Certes suffisamment pour priver la « religion prétendue réformée » de tout rayonnement, en échange de quelques douteux privilèges. Certes ce n'était pas la liberté, ni même la tolérance. Mais quand même, lui, il a réellement existé, et il a donné effectivement au petit peuple réformé la possibilité de vivre sa foi, selon sa conscience, à l'écoute des Ecritures. Ce qui, dans le contexte historique du XVIe siècle, n'était déjà pas rien.

Et au coeur de notre présent, encore déchiré par tant de conflits et de violences où la religion joue comme un puissant ressort passionnel: Irlande, Algérie, Proche-Orient..., comment ne pas saluer, une fois encore, malgré ses limites et ses imperfections, cet « *art de la paix* » qui mit fin pour un temps à la haine et à la colère.

\*

Et pourtant il nous faut bien aussi mesurer, ce matin encore, la distance qui existe entre la réglementation tatillonne de l'Edit de Nantes et la merveilleuse charte de la liberté que Dieu offre à son peuple: « *Vous proclamerez dans le pays la libération pour tous les habitants* ». Ce texte du Lévitique nous redit, à travers son impossible exigence, que la justice et la liberté sont toujours plus grandes que les lois et les textes qui prétendent les dire.

Et cela nous rappelle que s'il importe aujourd'hui, dans la ligne de l'Edit de Nantes, de valoriser le politique... qui en a bien besoin ! il ne faut pas tout attendre de lui et encore moins l'absolutiser. Car le politique n'est jamais parfaitement juste, il ne sera toujours que presque juste. Et nous savons bien les limites, les ambiguïtés, les fragilités de toutes ces décisions « *perpétuelles et irrévocables* », toutes ces lois et circulaires qui à l'instar de l'Edit de Nantes prétendaient dire le droit, l'égalité, la liberté, la dignité et qui tant de fois furent bafouées, violées, aménagées, révoquées et remplacées par d'autres, parfois meilleures, parfois pires. Et c'est pourquoi aussi, il est si important de garder vives les exigences du Lévitique, faute de quoi le réalisme, si souvent invoqué aujourd'hui, risque de n'être que le visage moderne de la fatalité et le masque grimaçant du cynisme.

Toutefois, cette prescription concernant le jubilé n'est pas sans poser problème au croyant. Avec son caractère d'impossible liberté, elle pourrait vite devenir décourageante et désespérante, à cause même de notre impuissance à la mettre en pratique. Alors au coeur des impasses où la loi toujours nous précipite, au coeur de nos regrets et de nos culpabilités, retentit ce matin l'autre parole qui nous est donnée pour ce jour.

Celle que l'apôtre Paul adressait aux Galates tentés de revenir justement à l'observance de la loi: « *C'est pour la liberté que Christ vous a libérés. Tenez donc ferme et ne vous laissez pas remettre sous le joug de l'esclavage* ».

## II

Après *l'impossible liberté*, **voici l'incroyable liberté**. Une liberté qu'aucune loi ne peut garantir, ni supprimer. Une liberté qu'aucun édit -fut-ce celui de Nantes- ne peut contenir, ni contraindre. Une liberté qui n'est pas le fruit d'une émancipation humaine, obtenue au terme de luttes opiniâtres et de dures négociations, mais une liberté *incroyable* acquise sur *une croix*.

Une liberté qui n'est pas liée à nos réussites, ni entamée par les échecs qui nous blessent, mais qui est l'oeuvre du Christ seul, et que rien, ni personne, ne saurait nous ravir. Ni les peurs qui nous habitent, ni les doutes qui nous tourmentent, ni les remords qui nous assaillent, ni les blessures secrètes qui nous mordent le coeur, ni les contraintes physiques toujours possibles, ni les limites de

notre corps fragile et si vite hors service, ni aucun des liens qui nous enserrent. Rien ne saurait remettre en cause cette certitude imprenable qui porte nos existences, même lorsqu'il nous arrive de l'oublier.

Désormais nous ne sommes plus en liberté conditionnelle. Nous ne sommes plus libérés sous conditions. Mais nous sommes libres sans conditions. Tel est le sens des baptêmes que nous avons célébrés tout à l'heure. Et telle est la formidable nouvelle que Paul nous annonce à chacun ce matin, cette « *joyeuse confiance* » disait Luther, qui bannit la crainte et qui littéralement nous « met au monde » pour y vivre et y servir librement.

Vous le voyez, ce n'est pas l'un de ces petits scoops sans lendemain qui agitent régulièrement nos médias. Mais c'est un message proprement bouleversant. À tel point que Paul lui-même en parle comme d'un « *scandale* ». Un scandale intérieur qui vient déranger les habitudes les mieux installées et les certitudes les plus assurées.

\*

Car, bien sûr, cette bonne nouvelle d'une liberté reçue *gratuitement* va à contre-courant de nos folles prétentions à nous sauver tout seuls, de nos soucis d'efficacité et de rentabilité, de nos activismes dans lesquels parfois nous nous épuisons et perdons courage. Elle démasque et bouscule nos idoles familières, tout ce que nous possédons et qui nous possède, tout ce que nous fabriquons et qui nous fascine, tout ce que nous faisons et qui nous façonne. Elle prend aussi bien sûr à rebours les logiques de ce monde, l'esclavage de l'argent, du profit, de la réussite, de la compétition, des performances en tout genre qui valorisent de façon illusoire ceux qui en bénéficient et qui désespèrent tellement ceux qui en sont exclus. Au point de donner, à certains, le sentiment de ne plus compter pour personne: chômeurs, personnes âgées, malades, handicapés, oubliés du système scolaire.

Mais ce message d'une liberté *reçue en Christ* interroge aussi les liens d'appartenance dans lesquels parfois nous nous complaisons. Comme si faire partie historiquement du petit peuple protestant suffisait à faire de nous des hommes et des femmes libres. Comme si la liberté qui est en Christ pouvait s'identifier à notre histoire, à notre culture, à notre morale, à nos supposées vertus protestantes de responsabilité, de tolérance, de droiture, de travail, célébrées sur tous les tons, jusqu'à plus soif, en cette année commémorative. Les Galates eux aussi le croyaient, qui se donnaient même pour les seuls membres pieux et vertueux du peuple de Dieu. Alors l'apôtre Paul leur rappelle que la liberté de l'Évangile ne réside pas dans nos héritages, ni dans nos titres de gloire -souvent acquis par d'autres-, mais dans une relation personnelle et vivante à Dieu.

Et, de cette liberté, aucune Église n'est propriétaire, même lorsqu'elle le prétend, surtout lorsqu'elle le prétend. Aux marges de nos communautés, quelquefois en dehors d'elles, ici même dans notre rassemblement, des hommes et des femmes qui ne sont pas d'Église vivent de cette liberté qui est en Christ. Des hommes et des femmes qui parfois cherchent encore leur route, mais qui savent désormais avec qui ils marchent et quelle espérance les porte et comment leur vie en est tout agrandie. Ne les appelons pas trop vite l'Église, soyons sûrs plutôt d'être du même chemin. Celui que Paul nous trace à tous ce matin: « *C'est pour la liberté que Christ vous a libérés. Tenez donc ferme et ne vous laissez pas remettre sous le joug de l'esclavage* ».

### III

« *Tenez donc ferme* » écrit Paul. Après *la liberté impossible*, puis *la liberté incroyable*, voici le 3<sup>ème</sup> et dernier visage de la liberté, la liberté exigeante. Car la liberté reçue en Christ appelle une réponse, une nouveauté de vie, un mouvement de *conversion* personnelle pour la vivre et la traduire dans tous les domaines de notre existence.

« *Tenez donc ferme* ». Car il arrive, en effet, qu'une telle liberté nous soit si peu familière que son souffle nouveau dans nos vies nous fasse tourner la tête. Ou que tels des prisonniers habitués à l'obscurité des cachots nous ne supportions plus sa clarté sur nos vies. Alors asphyxiés et aveuglés, nous n'avons qu'une hâte, c'est de retrouver la quiétude de nos prisons familières.

Comme le peuple d'Israël, pendant l'exode au Désert, qui aurait préféré revenir aux « *platées de viande* » de la servitude égyptienne plutôt que d'avancer libre vers la Terre promise, porté par la seule Parole du Dieu vivant. Ou comme les Galates qui sont revenus à leur loi rassurante. Une loi d'autant plus confortable, qu'ils en attendaient des privilèges sans en prendre toutes les exigences. Les droits sans les devoirs en somme !... L'affaire n'est pas nouvelle ! Et nous aussi parfois, nous cherchons à nous faire un Evangile sur mesure, un Evangile à la carte, dont nous arrondissons les angles et atténuons les arêtes, parce que nous sentons trop bien qu'il peut nous déloger et nous exiler loin des libertés factices et illusives que nous nous construisons.

Il arrive même que nous ne parvenions plus à voir les murs de nos propres prisons. Alors en cette année où nous célébrons aussi le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage, la parole de Paul nous interroge sur nos servitudes et nos captivités d'aujourd'hui, sur toutes ces petites servilités quotidiennes où d'indifférence en démission, de compromis en compromission, nous nous laissons dépouiller de la liberté reçue en Christ. Ce n'est plus alors l'Edit de Nantes, mais l'Evangile lui-même qui est révoqué dans nos vies.

\*

« *Tenez donc ferme* » L'expression est traduite parfois par « *résistez* ». Là nous sommes en pays connu ! Le verbe est familier au protestantisme français. C'est un verbe dont nous sommes fiers. Mais un verbe dont nous avons parfois du mal à percevoir et accepter les implications pour aujourd'hui, alors même que leur actualité nous brûle les yeux.

Seulement voilà, il y a *la peur*. La peur qui rôde et s'infiltré partout. La peur qui s'insinue en nous. Peur de l'autre, peur de ce qui vient, peur des changements, peur de perdre et de se perdre. Et la peur ne se commande pas. Et quand elle nous saisit, nous nous raidissons pour nous défendre. Nous nous crispions alors sur nos positions sociales ou nos habitudes religieuses.

Ainsi les Galates qui reviennent à la circoncision parce qu'ils craignent les représailles des autorités. Et à qui Paul rappelle, tout au long de son épître, avec des mots parfois très durs, qu'une Eglise qui a peur est une Eglise qui est en train d'abandonner le Christ.

C'est donc dans le permanent recentrement sur le Christ, par la prière et l'écoute de la Parole, que nous pourrons dévisager et surmonter nos peurs, résister aux discours nostalgiques ou sécuritaires, tenir ferme face à la séduction des réponses toutes faites des gourous et des chefs. C'est dans ce tête-à-tête intérieur et personnel avec Dieu, nourri des Ecritures bibliques, qu'après la Révocation, nos ancêtres ont su trouver le courage d'être seul et la capacité de résister. C'est à cause de cela que le protestantisme n'a pas disparu, même quand l'existence publique n'a plus été possible.

\*

« *Tenons donc ferme* ». « *Résistons* ». C'est-à-dire osons risquer, quand il le faut, des paroles et des actes pour protester de la vérité du Christ, pour en témoigner clairement dans l'écoute et le respect de l'autre, au cœur des questions de ce temps.

Et une telle démarche de conviction et de courage peut troubler bien sûr l'atmosphère consensuelle où nous nous laissons parfois engluer doucement. Que ce soit donc dans la vie sociale et politique, dans les relations œcuméniques ou les dialogues interreligieux, dans le travail théologique, la vie ecclésiale ou la spiritualité, il faut refuser toutes ces formes de renoncement où petit à petit disparaît la liberté de conscience, la liberté de croire, la liberté de penser et d'agir autrement, la liberté de dire non devant l'injustice ou quand la vie est trop dure et le malheur trop grand.

En ces temps de tolérance usée qui parfois tolère l'intolérable par peur des débats et des tensions ou simplement pour avoir la paix, il importe de garder cette dimension libératrice de la Parole de Dieu qui toujours nous arrache à nos conformismes, qui amène l'Eglise à se réformer sans cesse selon la vérité, qui appelle chacun à choisir, à se prononcer, à s'engager face aux défis de notre temps.

\* \*  
\*

*« C'est pour la liberté que Christ vous a libérés. Tenez donc ferme et ne vous laissez pas remettre sous le joug de l'esclavage ».*

À nous, maintenant, frères et soeurs, de dire cette parole à celles et ceux qui sont emmurés dans les prisons de la peur, de la solitude, du chagrin ou qui s'efforcent de recoudre les lambeaux d'une vie disloquée aux quatre vents du malheur. À nous de partager cette bonne nouvelle qui seule peut rendre libre, par-delà les servitudes quotidiennes et les blessures de la vie. À nous de laisser cette liberté transformer et renouveler notre vie tout entière.

Et celles et ceux qui ont été libérés par Christ disent mieux que de longs discours ce qu'a été concrètement pour eux son action décisive : pardon offert, pardon reçu, guérison, délivrance d'une possession : argent, alcool ou drogue, amour retrouvé, vie reconstruite, confiance restaurée... Chaque jour nous apprend ce dont Christ nous a libérés, quand après avoir lâché ce à quoi nous tenions, nous nous en remettons à Celui qui nous tient.

Alors bien sûr certains diront, comme pour l'année jubilaire, *« une telle liberté est impossible, il faut être réalistes »*. À l'inverse, il y a seulement 30 ans, la jeunesse écrivait sur les murs de nos villes *« soyez réalistes, demandez l'impossible »*. Et nous, frères et soeurs, nous croyons, depuis la croix et le matin de Pâques, que *l'impossible liberté se réalise* chaque jour dans nos vies.

Amen

**Pasteur Michel BERTRAND**

## **Allocution de Madame Janine Garrisson le 6 septembre 1998**

Nous choisissons de célébrer l'édit de Nantes bien plus que de le commémorer.

L'édit de Nantes est un événement de première grandeur dans notre histoire, un événement heureux, porteur de promesses à venir et d'espoir, puisqu'en avril 1598 quand il est promulgué, nul parmi les protestants ne pouvait penser à sa fin inexorable, la Révocation.

Importance de l'Edit puisqu'il donne un statut civil et religieux aux huguenots qui avaient été mis hors-la-loi par les dispositions prises par Henri III, un roi Valois aux mains du parti ultra-catholique. Liberté de conscience, liberté du culte contrôlé et limitée, égalité civile avec ceux de l'autre confession, garanties territoriales et garanties judiciaires. L'édit de Nantes est une loi d'Etat qui confère aux réformés une place dans le royaume.

Importance de l'Edit puisque, au-delà même de la tension religieuse, Il règle les problèmes suscités par quarante ans de troubles intérieurs qui viennent de lacérer le pays. Il décide une amnistie générale, il demande aux Français d'oublier les excès et les violences du passé et il en arrête la punition en justice. Surtout, il procure enfin cet état de paix auquel l'immense majorité aspire avec passion.

L'édit de Nantes est donc une paix de religion, une paix civile, mais aussi une loi de tolérance. Certes, de nos jours, beaucoup disent que cette tolérance appartient plus à une catégorie médicale qu'à un concept philosophique d'acceptation de l'autre. Il est aisé de répliquer que la tolérance ne peut, ne doit pas être aveugle et déraisonnable ; il s'agit d'une notion pratique qui concerne la politique et la morale politique. C'est l'Etat en effet qui, de tout temps, impose aux gouvernés la Tolérance et Il le fait selon la culture dominante de son territoire, selon les nécessités existentielles d'équilibre entre les groupes sociaux et religieux; il le fait aussi pour que son pouvoir puisse s'exercer sur l'espace qu'il gouverne et que la paix civile règne. De nos jours encore et toujours, la tolérance résulte d'un effort collectif et individuel que la loi d'Etat demande aux citoyens. Il en est de même au temps de l'édit de Nantes, sinon que le contexte passionnel des guerres civiles n'est pas encore complètement effacé et qu'il fallut tant aux protestants qu'à Henri IV et à son équipe bien du courage et bien de la conviction pour arriver à mettre sur pied un texte législatif aussi complexe et, disons le nettement, aussi novateur. En effet, la France est à cette époque le seul état centralisé en Europe à admettre la coexistence pacifique des deux religions ; l'exception française, selon l'expression d'un historien contemporain renommé. En ce sens, il acquiert une résonance universelle apportant dans l'histoire de l'humanité un jalon lumineux, comme le fera plus tard la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

Mais penchons-nous plus avant sur cette loi d'Etat pour en examiner les effets positifs.

Les guerres civiles sont ponctuées d'édits de tolérance au nombre de 8 avant celui signé à Nantes, en avril 1598, entre Henri IV et les protestants. Textes bâclés, établis à la hâte dans un contexte de tensions, morceaux de papier sur l'océan des passions ; à peine nés, ils sont déjà reniés, bafoués ; leur longévité moyenne n'excède pas trois ans. En ce domaine, le plus catastrophique est l'édit de janvier 1562. Déraisonnablement accordé par Catherine de Médicis et le chancelier de L'Hôpital sous la pression de la seule haute noblesse protestante, à peine débattu entre les parties, il accorde la liberté totale de culte à la minorité. Les effets

pervers ne tardent pas; deux mois après, c'est, à Vassy, le massacre des assistants à un prêche, massacre sciemment perpétré par les Guises, champions d'un catholicisme intransigeant ; il sert de détonateur aux guerres civiles et religieuses.

L'édit de Nantes présente une différence essentielle avec les édits précédents puisqu'il est le résultat d'une longue, très longue négociation. Elle se déroule entre les députés huguenots des églises réunis en assemblées et les envoyés du roi munis de solides instructions. Cette négociation dure cinq ans dont deux entre 1596 et 1598 se passe sur un rythme haletant. Au cours de ces longs mois de fréquentation mutuelle, les uns et les autres apprennent à se connaître, à se comprendre, peut-être à s'apprécier. Chacun entrevoit, mesure même les exigences fondamentales et les nécessités de celui qui, à la table des négociations, se trouve en face. Tout ceci ne va pas sans chantage mutuel, pressions respectives, menaces de rupture. On ne négocie pas impunément d'aussi longues années sans qu'évoluent ou ne changent les impératifs extérieurs ou intérieurs dans chacun des partis en débat.

De tout cela émerge l'Edit. Un compromis donc, mais comment pouvait - il en être autrement ? S'il n'avait pas constitué un compromis, il n'aurait pas duré si longtemps, il n'aurait pas acquis cette *aura* qui en fait jusqu'à sa Révocation et bien après, la charte des protestants de France. Qui en fait même un modèle ; les catholiques minoritaires en Angleterre comme les sont les huguenots dans le royaume réclament à la reine Elisabeth 1<sup>o</sup> une loi semblable. Mieux encore, en 1750, alors que l'Edit est révoqué depuis 65 ans, les protestants demandent à Louis XV de le remettre en usage, alléguant que son ancêtre Louis XIV, le révocateur, avait été trompé par de mauvais conseillers, par des rapports fallacieux. Si eux, nos prédécesseurs d'il y a deux siècles, le réclamaient, pourquoi, de nos jours, ne l'accepte-t-on pas comme une loi porteuse de beaux acquits.

J'attirerai votre attention sur quelques uns d'entre eux. Le plus notable est sans nul doute que, par leur propre décision, les huguenots s'acceptent légalement comme une minorité. Minoritaires, ils le sont certainement, au nombre d'environ un million sur une population d'à peu près dix-huit millions. A partir de l'édit de Nantes, ils apprennent à vivre leur religion non plus comme une religion de combat et de conquête mais comme une foi éprouvée dans un pays pacifié, comme un engagement spirituel et une pratique enchevêtrés aux mille canaux de la vie quotidienne. Malgré un certain nombre de difficultés locales, l'installation dans la paix, dans la loi commune sous la protection de l'Edit insuffle au protestantisme une nouvelle énergie. Les temples se construisent ou se réparent un peu partout, les prêches se tiennent, parfois dans des conditions difficiles lorsqu'ils se déroulent hors des villes, les consistoires se réunissent implantant plus encore la morale et l'éthique de Calvin dans le comportement des fidèles, se tiennent également les colloques et les synodes, ces assemblés ecclésiastiques des réformés.

Bien sûr, il est légitime pour certains de penser que la liberté de culte telle qu'elle est autorisée par l'édit de Nantes est frileuse et qu'elle fixe l'exercice de la religion dans les limites où il existe en 1598. Mais en un royaume mal guéri des passions fanatiques, est-il prudent et sage de laisser une possible expansion se produire ? En revanche, en termes couverts, l'édit de Nantes, qui met les protestants à l'abri des tracasseries domiciliaires, autorise le culte domestique. Celui-ci, pratiqué avec panache dans les chapelles privées des familles nobles ou dans les temples érigés sur leurs fiefs devient chez les huguenots de moins grande surface une réelle culture car il est pratiqué quotidiennement. Il n'est que de regarder les oeuvres austères et sereines du graveur Abraham Bosse. L'on y voit la



maisonnée recueillie autour de la table alors que le père de famille lit la grosse Bible, puis que tous ensemble ils chantent des psaumes, ce chant de ralliement des huguenots.

D'autre part, dans ces quelques soixante ans avant que ne s'accumulent les nuages noirs précédant la Révocation, les protestants ont pu se tailler une place au soleil du royaume. On ne compte pas les hommes qui ont joué un rôle fondamental dans la haute administration de l'économie et des finances et même dans un domaine où l'on les attend moins, celui des arts et des lettres. Huguenot est l'architecte qui, pour Marie de Médicis, construit le palais du Luxembourg, notre actuel Sénat; d'origine huguenote est le fondateur de l'Académie Française, Valentin Conrart. Une véritable société protestante s'épanouit à Paris, dans les villes où se tiennent les fameuses chambres de justice dont les magistrats sont pour moitié de la religion, dans les villes enfin, telles Saumur, Montauban où fonctionnent les Académies protestantes, établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

Certes, ne manquera-t-on pas d'alléguer, en 1685, la Révocation marque la fin brutale de ces conséquences positives de l'Edit. Drame humain, absurdité politique, ce n'est pas ici le propos d'en dissenter. Bornons-nous à quelques remarques. Si l'édit de Nantes n'avait pas acquis dans l'opinion comme dans la réalité sociale et culturelle un poids considérable, pourquoi Louis XIV se serait-il donné la peine de l'annuler officiellement par un autre édit ? A l'exception de celui de 1577, aucun autre traité entre les protestants et la royauté n'a été révoqué puisque le déroulement de l'histoire les annihilait d'eux-mêmes. Plus encore, le choc sur les consciences européennes de la Révocation peut nous faire mesurer la valeur humaine que renferme l'Edit. Est-ce un hasard si, dans les mois qui suivent l'automne 1685, date de l'annulation, paraissent deux essais fondamentaux pour la pensée européenne. L'un est écrit par un Anglais, John Locke, l'autre par un Français, Pierre Bayle. Tous deux développent la même affirmation, l'Etat n'a pas à forcer la conscience des sujets, celle-ci doit demeurer libre de toute contrainte religieuse. Tous deux sont en ce domaine les précurseurs des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Mais revenons à un champ plus concret, celui du sort des protestants après la Révocation. Destin tragique s'il en est, 200 000 partent pour l'exil, le reste dans la majorité se met à pratiquer un catholicisme de surface. Pourtant, lorsque la Révolution rétablît entièrement la liberté de conscience et la liberté de culte, la minorité réapparaît au grand jour. Amoindrie, certes, après un siècle de clandestinité, mais qu'en serait-il demeuré, si grâce à ces quelques soixante ans où elle vit sous le régime de l'Edit, elle n'avait pas planté en elle-même des racines profondes. On peut les nommer religiosité particulière, tradition, culture, qu'importe ! La pratique du culte domestique permet que, dans les familles, le flambeau de la foi et de l'éthique se transmette de générations en générations. Jusqu'à la sortie du Désert.

Pour finir, revenons une fois encore à ce fameux Edit. Certes un texte complexe accordant trop aux protestants (les fameuses places de sûreté) et ne leur accordant pas assez (la liberté très relative de culte), certes un texte qui redore le blason de l'Eglise catholique, église de plus de 90 % des Français, mais avant tout un texte fondateur qui établit avec minutie la liberté de conscience pour tous, qui définit avec force et précision les modalités d'une coexistence pacifique entre les religions. De nos jours encore, il continue d'interpeller l'humanité. En chaque lieu où des communautés de confessions différentes s'entre-déchirent dans une pratique banalisée de l'intolérance...

Janine Garrisson

# LE ROI, LES PROTESTANTS ET L'EDIT. APPLICATIONS, VARAIATIONS.

Philippe CHAREYRE

*Maître de Conférences*

*à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour*

*Président du Centre d'Étude*

*du Protestantisme Béarnais*

On a autrefois reproché à l'édit de Nantes d'avoir démobilisé la Réforme en France et de s'être refermé sur les protestants comme "un tombeau". Il est vrai que la période de l'édit peut sembler bien fade au regard des temps fondateurs ou de l'épopée du Désert : pas de grands initiateurs, pas de martyrs ; mais il est tout aussi véritable que l'aspiration légitime d'une église n'est pas de vivre dans la persécution et la douleur !

On considère également que l'édit, annoncé comme transitoire dans son préambule, ne pouvait déboucher que sur une inévitable révocation. Mais l'Histoire n'est pas fataliste. Tout texte de loi ne vaut que par la manière dont il est mis en œuvre et par sa capacité à évoluer à l'épreuve du temps. Des expériences locales, notamment en Languedoc, ont été porteuses d'avenir ; les protestants n'y ont pas pensé l'édit en termes de révocation ni même de conservatisme.

## LA TREVE D'HENRI

### Un breuvage amer

Le premier temps de l'édit de Nantes est celui d'une trêve, habilement négociée par Henri IV, qui réussit à ramener la tranquillité pour plus de vingt ans et à restaurer la primauté de la monarchie sur les factions nobiliaires et religieuses<sup>1</sup>. Mais dès les premiers traits, le breuvage est amer pour tous, car la "tolérance" n'est conçue que comme un pis-aller. Il s'agit plutôt désormais de "coexister dans l'intolérance"<sup>2</sup>.

Dans l'ensemble, l'édit est cependant reconnu comme une victoire du catholicisme, religion du roi, religion de l'État: Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier, déclarait ainsi "*la liberté qu'il souffre en la conscience à regret, est pour ôter le prétexte des remuements et pour faciliter ... l'exercice de la religion catholique*"<sup>3</sup>.

Dans le croissant réformé, qui s'étend du Dauphiné au Poitou, l'édit contraint les protestants à la réintroduction générale du culte romain dans les lieux d'où il avait été banni depuis de nombreuses années, et où les catholiques ne représentaient plus qu'une infime minorité ; voyez les Cévennes mais aussi la Vaunage. Mais l'opposition est vive ; il faut attendre 1602 pour qu'il soit appliqué dans les villes du Bas-Languedoc, et dix bonnes années de plus pour que les églises rurales soient réparées. L'hostilité perdure : à Aimargues, où les protestants sont deux fois plus nombreux que les catholiques, le consistoire tente en 1614 de faire interdire la première procession de la confrérie des pénitents-gris, comme étant « *à contrevenir aux édits de pacification qui portent que rien ne sera attenté ni altéré de nouveau dans les villes où l'exercice de lad. religion réformée se fait, ... qui est à troubler le repos public* ». L'année suivante, le baron de Saint-Cosme se rue avec ses hommes à cheval, sur le premier collecteur des dîmes du chapitre de Nîmes qui vient de se risquer sur ses terres de Boissières, le rosse et lui confisque sa recette. L'édit, considéré comme un *statu quo*, n'y est pas compris, ni dans ses termes, ni dans son esprit.

### Prospérité des églises

Malgré toutes ses imperfections et ses restrictions, l'édit de Nantes profite aux protestants. La paix

<sup>1</sup> GARRISSON Janine, *L'édit de Nantes*, Fayard, 1998. (p. 310-315)

<sup>2</sup> GRANDJEAN (M.), ROUSSEL (B.) éd., *Coexister dans l'intolérance, l'édit de Nantes, 1598*, Labor et Fides, 1998, (en collaboration avec la Société de l'Histoire du Protestantisme Français).

<sup>3</sup> COTTRET (Bernard), *1598. L'édit de Nantes*, Perrin, 1997, (p 267).

qu'il rétablit permet aux églises du nord de la France de s'enraciner. Dans le croissant réformé, celles qui ont été dressées dès 1561, n'ont cessé de fortifier leur position, mais pour elles aussi, la paix permet désormais en toute légalité de tenir leurs assemblées, de construire ou d'agrandir les temples et de convertir. Les consistoires, bien implantés, s'appliquent efficacement à limiter l'influence du catholicisme rétabli, en interdisant les mariages mixtes, la fréquentation des institutions scolaires tenues par les jésuites, ainsi que la participation aux cérémonies devenues quelque peu exotiques, qui attisent la curiosité des fidèles, comme les messes de minuit ou les processions de la Fête-Dieu.

Dans les rangs protestants, le parti des pacifiques gagne du terrain. Ils sont majoritaires dans la France du Nord et au sud, appartiennent aux élites urbaines. L'un d'entre eux, l'avocat nîmois Anne Rulman, un précurseur, écrivait déjà : « *les armes ruinent l'église au lieu de la réunir, détruisent au lieu d'instruire et pervertissent au lieu de convertir quelques uns ... rien de plus libre en un État que les sentiments de la créance pour la foi* ». Surnommés "escambarlats", les traîtres, à Nîmes et dans le Languedoc, ils furent pourchassés pendant les guerres de Rohan. Ils ne purent convaincre leurs coreligionnaires de l'utilité de la restitution des places de sûreté, dont la concession fut âprement arrachée à la monarchie quatre fois de 1605 à 1616. Après vingt années de paix, elles ne sont plus en effet qu'une illusion, leurs fortifications sont dépassées et leurs garnisons mal entretenues ; la plupart n'offriront qu'une vaine résistance aux troupes royales. Les nouvelles luttes se concentreront autour des villes qui seules, ont les moyens de réaliser des terrassements de grande ampleur capables de résister à l'artillerie, pour acquérir poudre, mousquets et canons. Ces villes, en Bas-Languedoc, en Cévennes, ne sont pas toutes des places de sûreté ! Le véritable rempart du protestantisme, ce sont les hommes et non pas la terre et les pierres !

Une restitution des places de sûreté, habilement négociée, a sans doute été une occasion manquée qui aurait facilité l'intégration durable de la communauté protestante au sein de l'ordre du royaume, et aurait peut-être évité le retour à la guerre.

### Le retour à la guerre

Les guerres reprennent à la suite du maladroit rattachement militaire à la France de la souveraineté de Béarn, par Louis XIII en novembre 1620<sup>4</sup>. Ce ne sont plus tout à fait des guerres de religion, car le jeune roi ne cherche pas à supprimer l'édit de Nantes qui sera sans cesse renouvelé, mais plutôt un raffermissement de son autorité au sortir de sa minorité. Elles le demeurent toutefois sur le terrain car elles voient se réveiller les haines du siècle précédent. Si au printemps 1621, les temples de Tours et de Charenton sont détruits au cours d'émeutes anti-protestantes, à Montpellier, en novembre et décembre de cette même année, les églises sont détruites, les catholiques, surnommés pour la circonstance Philistins, sont chassés ou obligés de se convertir ; certains le font massivement au cours de séances collectives peu édifiantes<sup>5</sup>. Ce scénario qui se reproduit également à Nîmes et dans de nombreuses villes à majorité protestante, réduit à néant les premiers efforts de la Contre-Réforme catholique<sup>6</sup>.

Il faut huit années à la monarchie pour l'emporter militairement. Le 28 juin 1629 est conclue la paix d'Alès. Louis XIII en reprend, sans négociation, les principales dispositions dans l'édit de Nîmes qui, complétant et renouvelant l'édit de Nantes, abroge l'organisation politique et militaire des protestants et ramène la paix définitive qu'avait tant souhaité Henri IV.

## **LA PAIX DE LOUIS, (1630-1661). LE PROTESTANTISME NE S'AFFADIT PAS**

### Un protestantisme pacifique

Il a fallu une défaite pour passer de la trêve à la paix. L'une des conditions essentielles pour parvenir à une paix durable n'est-elle pas qu'il y ait un vainqueur et un vaincu ? Il a fallu une défaite pour que le

<sup>4</sup> Les protestants doivent restituer à l'église catholique l'ensemble de ses biens confisqués depuis cinquante ans, abandonnant les églises pour édifier partout de nouveaux temples ; parmi eux, celui d'Arthez-de-Béarn, le seul temple ayant subsisté à la Révocation, a été démoli il y a quelques semaines.

<sup>5</sup> PERONNET (Michel), « Application de l'édit de Nantes à Montpellier », *Bulletin Historique de la ville de Montpellier*, n°22, mai 1998, p. 13-16.

<sup>6</sup> SAUZET (R.), *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc: Le diocèse de Nîmes de 1598 à 1694. (Étude de sociologie religieuse.)* Thèse d'État (1976), Lille III, 1978 et Publications de la Sorbonne, Vander-Oyez, Paris, 1979.

petit peuple des villes protestantes du Midi comprenne que, dans le royaume, la Réforme ne pourrait plus l'emporter sur le catholicisme, même chez lui. Les pertes ne sont pas seulement militaires, mais aussi institutionnelles. Les instances administratives (consulats, hôpitaux et collèges) qui étaient jusqu'alors intégralement tenues par les protestants doivent être désormais partagées en position défavorable avec les catholiques. C'est le temps du mi-partiment, c'est le second temps de l'édit.

Le protestantisme est désormais dirigé par les pacifiques, qui, issus essentiellement de la bourgeoisie, en prennent la direction au détriment de la noblesse qui va peu à peu, en l'espace d'une génération, en désertant les rangs. Les protestants ne participeront pas à la Fronde et marqueront leur distance vis-à-vis de la Révolution anglaise et de son régicide, en se faisant ainsi les meilleurs défenseurs de la monarchie absolue. C'est l'âge d'or d'une certaine tolérance civile que l'on perçoit au travers des gravures d'Abraham Bosse, ou de la fréquentation des élites intellectuelles des deux religions dans la toute jeune Académie française.

### La vitalité des églises

Ce temps véritable de l'édit s'étend sur une période d'environ trente années au cours de laquelle les protestants réunissent à peu près régulièrement leurs synodes, agrandissent et construisent des temples, forment de nombreux pasteurs qui encadrent régulièrement leurs églises ; l'œuvre de formation entreprise au siècle précédent s'approfondit. La théologie protestante demeure encore vigoureuse et fait face aux défis que lui lancent les controversistes jésuites, carmes ou capucins.

Ce renouveau est particulièrement sensible à la fin des années 1640 dans les provinces méridionales. Un adversaire acharné, le jésuite Bernard Meynier, le reconnaîtra implicitement en déclarant au début du règne de Louis XIV : « *Les protestants ont dans le seul diocèse de Nîmes, autant de lieux de culte qu'ils en avaient dans les trois provinces de Bas-Languedoc, Cévennes et Vivarais au moment de la publication de l'édit de Nantes* »<sup>7</sup>. Ici, le protestantisme, en raison de son fort enracinement rural ne souffre pas, en effet, du lent déclin démographique qui l'affecte à l'échelle du royaume<sup>8</sup>.

Dans la ville même de Nîmes, les réformés parviennent pour dix ans à substituer au système du mi-partiment institutionnel, le principe du dédoublement qui leur permet d'échapper à la tutelle des catholiques et d'éviter les continuelles rivalités et frictions quotidiennes. En 1652-1654, l'équilibre est assuré dans le conseil municipal, et l'hôpital et le collège se scindent chacun en deux établissements distincts pour chaque religion.

Tel est le régime de l'édit rêvé par les protestants, un régime aménagé qui aurait pu s'inscrire pacifiquement dans la durée, dans lequel il n'est pas question de révocation d'un texte dont l'on s'évertue à souligner qu'il a rang de loi fondamentale du royaume.

### Les menaces

Ce renouveau du protestantisme méridional ne doit cependant pas masquer plusieurs ombres au tableau. Le mauvais accueil réservé en 1641 au *Traité touchant la réunion des chrétiens* de Samuel Petit, ancien principal de l'académie protestante de Nîmes, montre la limite et l'impasse des tentatives de rapprochement pour mettre un terme à la division religieuse. Il ne s'agit plus de constituer une véritable église gallicane rassemblant tous les sujets du roi de France, mais d'amener les protestants à adhérer au catholicisme rénové à Trente.

Ces tentatives ayant échoué, la lutte se déplace désormais dans le domaine temporel. La compagnie du Saint-Sacrement puis les jésuites mettent en place une stratégie d'étouffement du protestantisme dans la limite la plus étroite des termes de l'édit, « *la religion prétendue réformée n'a jamais été approuvée ni reçue en France ... elle n'y est que tolérée* »<sup>9</sup>. Cette vision rétrograde de l'édit de Nantes ouvre la voie à la persécution légale.

---

<sup>7</sup> MEYNIER (Bernard), *De l'exécution de l'édit de Nantes*, Pezenas, 1662, cité par COTTRET (B.), *op. cit.*, p 318.

<sup>8</sup> BENEDICT (Ph.), *The huguenot population of France, 1600-1685: The demographic fate and customs of a religious minority*, Philadelphie, 1991, et, "La population réformée française de 1600 à 1685", *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 1987, n°6, p. 1433-1465.

<sup>9</sup> COTTRET (B.), *op. cit.*, p 318.

## LE RETOUR DES PERSECUTIONS RENFORCE LE PROTESTANTISME.

### L'étouffement juridique

Au cours des vingt-cinq années qui suivent, le souverain abandonnant son rôle d'arbitre, trahit l'esprit de l'édit établi par Henri IV et respecté par Louis XIII, pour devenir le champion d'une église romaine impuissante à rallier par la persuasion ceux qui s'en étaient séparés.

En 1661, l'envoi des commissaires de l'édit, à la suite de la demande de l'assemblée du clergé de France de 1658, marque la fin d'un "été indien"<sup>10</sup> du protestantisme. Leur passage gomme toutes les avancées des années précédentes et se traduit par des interdictions du culte et des fermetures de temples (sept cents seront ainsi détruits jusqu'à la révocation).

Les interdictions particulières ou générales se multiplient, et après une accalmie pendant la guerre de Hollande, elles reprennent de plus belle en 1679 et ne laissent désormais aucun doute sur le "grand dessein" de Louis XIV. (Leur litanie est bien connue : interdictions de culte, entraves à la réunion des assemblées ecclésiastiques, interdictions d'exercice des charges publiques, abaissement de l'âge d'abjuration des enfants.) L'édit lui-même n'est plus respecté tant dans la lettre que dans son esprit.

### La résistance légale

Le pacifisme et le légalisme des représentants des Réformés, qui avaient toute leur raison d'être au cours de la période précédente, se referment sur eux comme un piège. La seule résistance efficace est reléguée dans le domaine du privé. C'est dans l'esprit d'entreprise du négoce, ou dans le conservatisme rural que les protestants trouvent désormais leurs meilleurs atouts de résistance. Le Dauphiné, les Cévennes, la Vauvaise conservent une telle supériorité démographique que les mesures restrictives restent sans grand effet. Dans une grande ville manufacturière comme Nîmes, la bourgeoisie protestante soutient à bout de bras l'église, fournissant les fonds nécessaires aux longues procédures engagées pour le maintien de la liberté de culte, participant à la concurrence charitable qui oppose les deux églises, organisant enfin spectaculairement le lock-out des ouvriers catholiques lorsque les réformés sont définitivement exclus du consulat en 1679.

### L'approfondissement de la Réforme

Les suppressions de culte qui se sont multipliées dès les années 1660 préfigurent la période du Désert ; les églises qui subsistent deviennent autant de premiers lieux de refuge. Le protestantisme, loin d'être anémié, en est fortifié et se prépare à la clandestinité. Les synodes nationaux n'étant plus autorisés à se réunir, ce sont les synodes provinciaux qui répondent à ces agressions en cherchant à renforcer la foi des fidèles. Le consistoire de Nîmes, appliquant les décisions du synode du Bas-Languedoc, délaisse la traditionnelle et rebutante censure morale, encourage une piété nouvelle autour de journées de jeûnes collectifs, de prières dans les quartiers, organise des séances publiques et privées de catéchisme pour les adultes puis en crée spécifiquement pour les enfants, encourage la lecture de la Bible et développe enfin le culte familial. Le protestantisme reste attractif ; dans les grandes églises, les conversions se maintiennent jusqu'en 1681 lorsqu'en est signifiée la prohibition. Sans la révocation, le protestantisme français aurait donc survécu.

Sans doute s'attend-il à une interdiction généralisée du culte qui le relèguerait dans la sphère de la famille, du privé, et peut-être même, non pas à une simple révocation, mais à un nouvel édit qui consacrerait cet état de fait.

### La désobéissance passive

L'année 1683 est une date charnière, c'est la date de "l'avertissement du clergé de France", véritable sommation de l'église catholique à la conversion générale ; c'est aussi la date du projet de Toulouse formé par un ancien avocat en la chambre de l'édit de Languedoc originaire de Nîmes, Claude

---

<sup>10</sup> SAUZET (R.), *op. cit.*

Brousson. Abandonnant le légalisme désormais sans issue, il a pour but de montrer pacifiquement au souverain le désaccord des populations protestantes en continuant la célébration du culte sur les décombres des temples, dans les lieux où il a été interdit. Ce projet de résistance passive échoue après la tentative malheureuse de Saint-Hippolyte; Claude Brousson se réfugie à l'étranger<sup>11</sup>. A Nîmes, malgré l'abjuration collective du 4 octobre 1685 sous la menace des dragons, le culte familial se poursuit ; les premières assemblées clandestines se tiennent dès le mois de décembre.



Le premier protestantisme n'est donc pas mort de vieillesse ; il était à sa manière porteur d'avenir. Claude Brousson est le meilleur témoin du lien entre l'ancienne et la nouvelle église. En 1692, après avoir reçu la consécration pastorale, il revient en France poursuivre son oeuvre et organiser pacifiquement les églises dans la clandestinité, dans l'attente du rétablissement de l'édit.

Son exécution, le mardi 4 novembre 1698 à Montpellier, dont nous commémorons aussi cette année le tricentenaire, marque l'échec définitif des espérances de rétablissement auxquelles la monarchie absolue s'opposera toujours. L'édit est mort avec Brousson, mais Brousson n'est pas mort pour rien : c'est désormais au nom de la liberté de conscience individuelle, de la liberté générale de culte, et non plus de l'édit de Nantes, que ses successeurs poursuivront pacifiquement son oeuvre de restauration du protestantisme en France.

---

<sup>11</sup> Ainsi que Jacques Peyrol et Charles Icard, deux des quatre pasteurs nîmois qui l'avaient approuvé.

## Message final du pasteur Elian CUVILLIER, Doyen de la Faculté de théologie protestante de Montpellier

### L'identité protestante : entre mémoire et oubli

i

« ... Ayant... bien, et diligemment pesé et considéré toute cette affaire, [nous] avons, par cet Édit perpétuel et irrévocable, dit, déclaré et ordonné...

Premièrement, que la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autre... demeurera éteinte et assoupie, comme de chose non advenue... »

Ainsi parle Henri IV dans le tout premier article de cet Édit de Nantes dont il a tant été question tout au long de cette année 1998 et durant cette journée. Ainsi commence l'Édit par un devoir, non pas de mémoire, mais d'amnésie. L'oubli comme condition de l'avenir d'un peuple, d'une nation ! La chose est assez surprenante pour que l'on s'y arrête un instant en cette fin d'Assemblée commémorative. En ce lieu de mémoire qu'est le Mas Soubeyran, il y a d'ailleurs peut-être quelque chose de choquant dans cette volonté royale d'oublier le passé. Mais, après tout, les humains, surtout lorsqu'ils ont du pouvoir - « le » pouvoir- ont non seulement la prétention de dire, déclarer et ordonner des choses « perpétuelles et irrévocables » mais encore la prétention de régenter la mémoire de leurs semblables pensant qu'il suffit de décréter l'oubli pour que le passé s'estompe.

Cependant, ce que Henri IV et ses conseillers ignoraient sans doute, c'est que, paradoxalement, ce n'est pas ce dont on se souvient qui agit le plus en nous, mais ce que nous avons oublié. Car, même s'il n'est plus présent directement à notre mémoire - c'est-à-dire s'il a été refoulé- le passé n'est jamais absent de notre existence. Il continue d'agir secrètement en nous, à notre insu. Que nous le voulions ou non, le passé, notre passé personnel, celui de notre nation, de notre famille, de notre église, est une présence que rien ne peut déloger, alors même qu'il brille parfois par son absence apparente, alors même qu'il paraît révolu. On peut décréter l'oubli, il peut même l'emporter sur la mémoire vive dans le coeur des citoyens d'un pays, des membres d'une famille, d'une église, dans une vie personnelle ; mais cet oubli ne signifie jamais effacement des événements advenus. Ceux-ci restent présents et agissent en nous d'une autre manière. Ainsi l'oubli est-il le lieu de l'intime et, étonnamment, de l'inoubliable, pour le meilleur comme pour le pire.

Oui, la condition humaine est basée sur l'oubli, non sur la mémoire vive comme on le prétend toujours. Ce que nous portons en nous, parfois sans le savoir, enfoui, comme une marque ancienne, comme une présence à notre insu, comme un événement oublié, ne cesse de conduire notre vie et notre histoire. Rien de plus présent, pour le meilleur ou le pire, que ce que nous avons oublié et qui pourtant est arrivé, qui est survenu, qui est déposé, là, quelque part en nous. Le plus important dans notre vie, ce n'est pas ce que nous savons, mais ce dont nous portons la trace sans le savoir.

Certes, on fait mémoire, on se souvient, on relit son histoire collective et personnelle. On égrène des dates. On retrace des faits. Mais la mémoire pieusement entretenue des temps anciens peut n'être qu'un miroir au moyen duquel nous nous interrogeons sur notre beauté passée, en quête angoissée d'une identité aujourd'hui fragilisée. La mémoire du passé est, en effet, souvent nostalgique, ce regret mélancolique des choses révolues, de ce qu'on n'a pas connu. Cette galerie de héros, tous plus ou moins auréolés de vertus que nous souhaiterions -mais est-ce vrai ?- voir reflourir au milieu de nous. Et je vous épargnerai l'énumération de ces nostalgies bien protestantes. Vous les connaissez autant que moi, elles nous sont familières et nous entourent en ce

lieu. Ce « faire-mémoire » dont je concède qu'il est parfois agréable comme un baume que l'on passe pour reposer un corps fatigué, ce « faire-mémoire » quelque peu trompeur -car embellissant le passé à outrance et masquant les périodes plus sombres- est souvent synonyme de démission dans le présent. «Ne dis pas -affirmait déjà l'Ecclésiaste il y plus de 2500 ans- : comment se fait-il que les temps anciens aient été meilleurs que ceux-ci ? Ce n'est pas la sagesse qui te fait poser cette question » (Ec 7,10). Oui, chers amis, « faire-mémoire » ainsi occulte l'essentiel, la vraie question, celle que l'on a oublié et qui continue, au plus profond de notre être, de nous tarauder, de nous angoisser.

Mais la mémoire du passé peut aussi être orgueilleuse. Orgueilleuse la mémoire lorsque nous la laissons nous bercer du chant si charmeur et si satisfaisant de la supériorité spirituelle de la foi protestante ou lorsque nous la laissons égrener à nos oreilles toutes les avancées que le protestantisme a apportées à notre société. Certes loin de moi l'idée de négliger l'apport de la Réforme à la foi chrétienne et plus largement à la société. Mais, à nous entendre parfois, ce qu'il y a de meilleur ne peut-être que protestant: au plan spirituel, la foi véritable, le sacerdoce universel et l'intelligence authentique des Écritures, au plan de la société, la démocratie, les Droits de l'Homme, les lois sociales... Bref ce qu'il y a de positif dans le christianisme et dans la société modernes, viendrait en ligne directe ou indirecte de la Réforme et de ses héritiers. La mémoire nous constitue ici en peuple orgueilleux qui n'a de leçon à recevoir de personne et qui s'illusionne sur lui-même. Nous ressemblons alors aux juifs de l'évangile de Jean. A Jésus qui les questionne sur leur prétendue liberté, ils répondent: « Nous sommes de la descendance d'Abraham et jamais personne ne nous a réduits à la servitude comment peux-tu prétendre que nous sommes esclaves ? » (cf. Jn 8,33).

La mémoire peut-être nostalgique et orgueilleuse à la fois, alors qu'elle se doit d'être lucide. Notre passé doit être assumé dans ses grandeurs - certes remarquables- mais aussi ses misères - tout aussi remarquables- . Ceux qui nous ont précédés dans la foi étaient comme nous des hommes de chair et de sang et ce qui a constitué les premiers d'entre eux comme Réformateurs n'était pas une supériorité intellectuelle, une plus grande intelligence, ni même un d'abord un plus grand courage, mais une conviction plus forte que tout: celle de leur indigence et de leur misère à laquelle faisait écho la trace en eux de l'amour et de la grâce de Dieu. Ce « faire mémoire » là, ne nous convoque, ni à l'embellissement du passé ni à l'orgueil spirituel, mais à assumer notre histoire dans toute sa complexité. Ce « faire mémoire » là, fait signe, il désigne pour nous autre chose, il nous invite à nous déplacer, à orienter notre regard différemment. Ce « faire mémoire » là du passé nous invite à décrypter l'histoire, à y déceler tout à la fois l'impasse dans laquelle l'homme se trouve et la bonne nouvelle que Dieu fait signe au coeur même de nos errements. Ce « faire-mémoire » là, n'est pas ce qui nous fait vivre, il est ce qui désigne, pour nous, le Dieu qui, en Christ, s'approche et « fait route avec nous » (cf. Lc 22,15).

Au lieu de cela, il se pourrait parfois que l'appel constant à la mémoire, la célébration sans fin d'anniversaires, soient la marque d'une identité inquiète et d'une recherche d'un fondement plus sûr sur lequel édifier une nation, un peuple, une église. Il s'agit alors de retrouver un socle, de se reconstruire une généalogie fiable, une sécurité. Or, on doit ici rétorquer, au nom de l'Évangile, que l'identité ne se réduit pas aux généalogies, aux racines, à l'histoire, ni bien sur à la nationalité. L'identité appartient à ce que l'on ne peut tenir en main. Elle est indéchiffrable. Elle ne se prouve pas, ne s'achète pas, ne se décrète pas.

3

Ce que je suis de manière ultime, en dernière instance, je ne peux l'inscrire dans aucune mémoire collective ; je ne peux le rattacher à aucun fait précis et cela n'entre dans aucun code civil. Au plan de la foi, faire mémoire de son identité c'est donc se souvenir - au moment où ces commémorations nous rappellent que nous protestants sommes citoyens à part entière d'un pays qui nous a reconnus comme tels - que notre identité n'est pas toute contenue dans cette citoyenneté. Parce que ce qui fait un sujet, n'est écrit sur aucun texte de loi, sur aucun programme politique de gauche ou de droite, dans aucun décret -royal ou républicain- aussi irrévocable soit il. Ce qui fait un



sujet, c'est une parole oubliée, enfouie quelque part, la trace du Christ qui est venu pour chacun, pour que chacun soit aimé inconditionnellement. Les baptêmes qui ont été célébrés ce matin illustrent cette conviction, ils en font mémoire en l'attestant toujours à nouveau comme une Bonne Nouvelle adressée à toute femme, à tout homme. Ils sont un signe qui atteste que, en amont de notre vie, Dieu nous dit « oui ». Or, ce « oui », cet amour de Dieu, est un acte qui n'autorise aucune mainmise par le savoir, par le pouvoir, par un groupe de pression, ou par un quelconque acte de mémoire. Comment, en effet, se souvenir de l'acte premier, du geste inaugural, de la parole initiale, qui a signifié pour nous que notre existence était désirée, que quelqu'un était joyeux de nous voir vivre, que quelqu'un a trouvé cela bon ? Comment faire mémoire de ce qui a précédé tout ce que nous avons pu dire ou faire ? Comment faire mémoire de cette Parole qui était au commencement de toutes choses ? Et pourtant sans cela rien n'aurait été possible. C'est de cet immémorial dont il faut faire mémoire. Et cela, personne ne peut l'effacer parce que ce n'est à la disposition d'aucune volonté humaine c'est une marque oubliée, déposée on ne sait où, dessinée d'un trait invisible dans notre vie. Faire mémoire de cela, c'est seulement en percevoir les effets dans notre existence et dans notre histoire. Et les effets en sont peut-être effectivement visibles dans la mémoire d'un peuple protestant vivant d'une liberté reçue, d'une capacité à affronter le cours de l'histoire, vivant dans un refus d'être réduit à l'esclavage.

« Faire mémoire » ce n'est donc pas simplement garder le souvenir conscient des êtres, des choses, des événements. Ce n'est pas seulement réactualiser l'ancien. C'est aussi, faire mémoire de ce que l'on ne peut ni dire, ni décrire, ni cerner, mais qui nous a touché au plus profond, qui appartient peut-être à l'oubli et qui pourtant demeure inoubliable. Pour le chrétien, il s'agit de faire acte de mémoire de ce qui ne peut être daté, de ce qui ne s'écrit sur aucun calendrier parce que c'est hier, c'est aujourd'hui, c'est demain. C'est toujours. Tous les jours. Alors même que la mort et la résurrection du Christ a eu lieu une fois pour toute, le peuple chrétien est rassemblé dans la mémoire d'un événement dont chacun porte la marque indélébile et dont chacun, à chaque instant et dans la foi, peut toujours à nouveau devenir le contemporain. Un événement, une présence qui est advenue dans notre vie sans que l'on sache vraiment ni quand, ni où, ni comment... sauf à prétendre réduire la grâce de Dieu à ce que nous en discernons dans les aléas de notre petite existence. Un événement qui est éminemment singulier et qui est, en même temps universel, qui rassemble les croyants d'hier, d'aujourd'hui, de demain.

Comment faire mémoire de cette Parole qui était au commencement de toutes choses disais-je tout à l'heure ? Cela serait définitivement impossible si cette Parole n'était venu habiter parmi nous, si elle n'était venue vivre notre histoire, si elle n'était devenu chair, dressant sa tente au milieu de notre monde (cf. Jn 1,14). De cette Parole de Dieu qu'est le Christ il est possible de « faire mémoire ». Et si l'identité protestante s'enracine dans la mémoire, il ne peut s'agir que de cette mémoire là, la mémoire du passage du Christ dans nos vies de femmes et d'hommes depuis les premiers Réformateurs jusqu'à aujourd'hui, dans les communautés et paroisses d'où nous venons et où nous vivons. Pour l'avoir oublié, peut-être sommes-nous aujourd'hui taraudés par un « devoir de mémoire » qui se focalise sur des événements historiquement datables mais dont nous avons oublié ce qui les fonde, cette Parole qui en est à l'origine. N'est-il pas alors temps de remémorer cet oubli, n'est-il pas temps pour chacun de nous de faire-mémoire véritable de ce passage du Christ dans nos histoires personnelles et communautaires ? N'est-il pas temps, comme le dit l'Apôtre Paul de « réveiller notre mémoire » (Rm 15,15), de la réveiller à l'essentiel ?

Elian Cuvillier